



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLICUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

جامعة باتنة 2- الشهيد مصطفى بن بولعيد

Université de Batna -2- CHAHID MOSTEFA BEN BOULAID

RECTORAT

Cellule Assurance Qualité



رئاسة الجامعة
خلية ضمان الجودة

Charte qualité

Par cette déclaration de « Charte qualité », l'Université Batna2 s'engage à mettre en place une démarche qualité visant la mise en conformité de l'université avec les normes standards en matière d'enseignement, de recherche scientifique, de gouvernance, de vie à l'université, d'infrastructure, de coopération et de relation avec l'environnement socio-économique tout en respectant les valeurs universelles d'ordre éthique et déontologique universitaire.

De ce fait l'université s'engage à :

1. Impliquer tous les acteurs de l'université dans le processus de la démarche qualité;
2. Offrir un environnement attractif, pour l'étude, l'enseignement, la recherche et le travail;
3. Offrir aux étudiants une formation de qualité, tenant compte des exigences de l'environnement socioéconomique, leur permettant une bonne insertion dans la vie professionnelle;
4. Offrir aux étudiants les meilleures conditions pédagogiques, et améliorer leur cadre de vie, en leur assurant des activités scientifiques, culturelles et sportives;
5. Développer des parcours et des pratiques pédagogiques innovantes, afin de répondre aux besoins de formation en adéquation avec les attentes de la société;
6. Contribuer à l'intégration à la vie estudiantine des personnes à besoin spécifique;
7. Assurer le développement professionnel continu des différentes catégories professionnelles (enseignants, étudiants, personnels administratifs et techniques) par la formation et le perfectionnement;
8. Favoriser la mobilité régionale, nationale et internationale des étudiants;
9. Instaurer une relation de confiance entre l'université et ses différents partenaires;
10. Garantir des processus administratifs simples, clairs et documentés, au service des utilisateurs et qui répondent au cadre légal imposé;

11. Assurer la diffusion régulière de l'information, selon le principe de la transparence;
12. Partager, en interne et en externe, une information pertinente qui mette en valeur les activités de l'institution selon les publics concernés.
13. Encourager toutes formes de partenariat avec le monde socio-économique afin de répondre aux besoins de la société;
14. S'ouvrir sur son environnement, sur l'universel et à tous les horizons créatifs, en entretenant des relations mutuellement enrichissantes avec les milieux académiques, économiques, politiques, associatifs et culturels au niveau local, régional, national et international.

Le Directeur de l'Université